



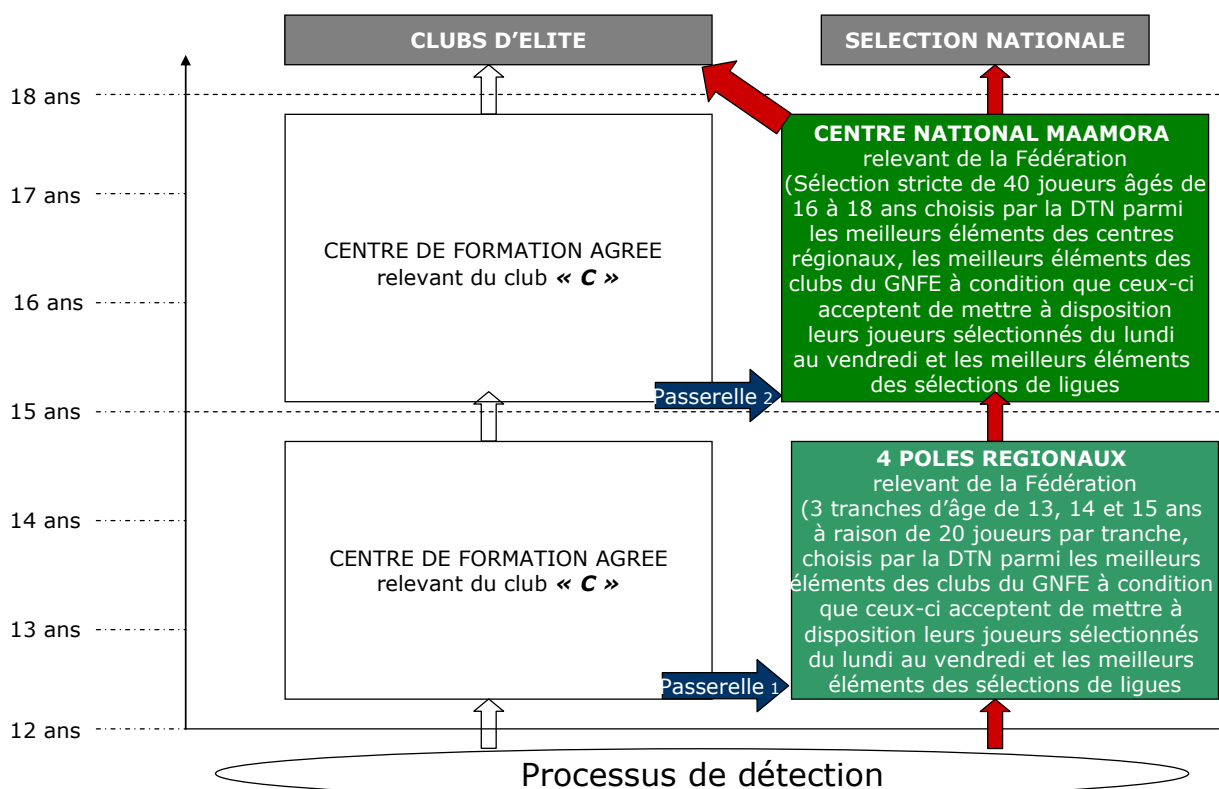
COMMISSION FORMATION

Afin de se conformer aux orientations stratégiques de la FRMF, M. Ouali Alami, président de la commission Formation, a soumis au Bureau Fédéral une proposition de plan stratégique de formation élaboré conjointement avec la Direction Technique Nationale. Ce plan, qui a été approuvé par le Bureau Fédéral et qui intervient en complément du contrat programme signé avec le Gouvernement, s'articule autour de 2 axes majeurs :

Axe 1 : le lancement de 4 centres fédéraux d'excellence ;

D'ici 2012, la FRMF mettra en place et gèrera directement, 4 centres régionaux d'excellence. Ces centres, dont la localisation sera arrêtée prochainement, permettront de :

- **Créer un modèle « copiable »**
 - en développant des Best Practices dans la gestion des centres de formation
 - en offrant aux clubs des outils opérationnels mis au point par la DTN
- **Instituer une politique de formation d'élite à l'échelle nationale**
 - en couvrant l'intégralité du territoire national ;
 - en identifiant, le plus tôt possible, une élite à l'échelle nationale
 - en garantissant une formation d'excellence à 80 jeunes par catégorie d'âge
 - en constituant un réservoir de joueurs sélectionnables
- **Proposer une offre alternative aux clubs**
 - qui n'ont pas de centres de formation
 - qui souhaitent confier la formation de leurs meilleurs éléments à la FRMF





Axe 2 : la formation des formateurs

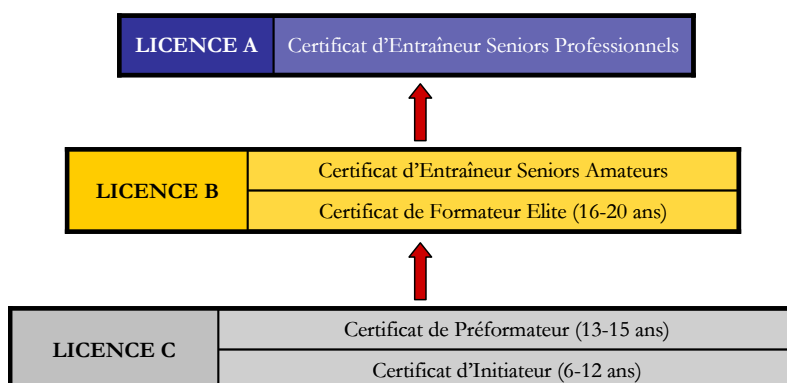
Considérant que la réussite de toute stratégie de formation est tributaire de la qualité des formateurs, des éducateurs et des entraîneurs qui officient dans les ligues, les clubs et au sein de la direction technique, la FRMF mettra en place à compter de janvier 2010 un processus de mise à niveau et de certification de la qualification des entraîneurs et formateurs afin de pouvoir répondre à trois types d'enjeux :

- **Enjeux règlementaires**
 - Respecter les qualifications minimales exigées par la FIFA ;
 - Respecter le système de licences d'entraîneurs et formateurs (licence A, licence B, licence C) instauré par la CAF à compter de 2011.
- **Enjeux qualitatifs**
 - Répondre aux exigences spécifiques de chaque type d'encadrement ;
 - Distinguer le cursus du formateur de celui de l'entraîneur ;
 - Elaborer des modules spécifiques (entraîneur des gardiens de but, préparateur physique);
 - Garantir la qualité de l'encadrement technique des clubs et centres de formation ;
 - Conditionner l'exercice des fonctions d'encadrement technique au suivi annuel d'une formation continue.
- **Enjeux quantitatifs**
 - Disposer de suffisamment de techniciens formés à l'horizon 2012 ;
 - Permettre à chaque club de respecter les exigences quantitatives des cahiers des charges.

C'est dans cet esprit que la FRMF assurera, dès 2010, des sessions destinées aux entraîneurs et éducateurs et portant sur les 3 niveaux de formation reconnus par la CAF et la FIFA :

- la licence C, composée des certificats d'Initiateur et de Préformateur ;
- la licence B, réservée aux éducateurs titulaires de la licence C et des certificats de Formateur Elite de d'Entraîneur Séniors Amateurs ;
- la licence A, réservée aux titulaires de licences B et C ainsi que du certificat d'Entraîneur Séniors Professionnels.

La délivrance de chacun des certificats sera soumise à la réussite d'un examen ou, le cas échéant, à la validation des acquis pour ceux dont l'expérience le justifiera.





Architecture et niveaux de formation offerts par la FRMF à partir de 2010